

TARIFS 2024/2025 – FIXES PAR LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE SUSCEPTIBLES D'AUGMENTER AU 1^{ER} JANVIER

Régime	TARIF ANNUEL	1 ^{er} trimestre (sept-déc)	2 ^{ème} trimestre (jan-mars)	3 ^{ème} trimestre (avr-juillet)
DP 6 (TP soir)	669.00 €	241.80 €	204.60 €	223.20 €
DP 5	558.00 €	207.70 €	167.40 €	182.90 €
INT 4J	1478.89 €	554.58 €	441.62 €	482.69 €

Pour info : Le tarif DP 6 s'applique aux élèves / étudiants qui ont des travaux pratiques le soir
CS BAR, MAN, 2TS AP, 2BTS MHRA, 2BTS MHRB, TSTHR2, TPROHR 1/2/3, 1PROHR 1/2/3/CS PB

MOYENS DE PAIEMENT 2024/2025

Prélèvements automatiques

Prélèvement mensuel (sur 2 mois) le 06 du mois de nov et déc/ fév et mars / mai et juin

	1 ^{er} trimestre (sept-déc) Prélèvement nov + déc Montant précis indiqués sur l'ASAP	2 ^{ème} trimestre (jan-mars) Prélèvement fév + mars Montant précis indiqués sur l'ASAP	3 ^{ème} trimestre (avril-juillet) Prélèvement mai + juin Montant précis indiqués sur l'ASAP
DP 5	103.85€ nov et 103.85€ déc	83.70€ fév et 83.70€ mars	91.45€ mai et 91.45€ juin
<u>INT 4J</u>	<u>277.29€ nov et 227.29€ déc</u>	220.81€ et 220.81€ mars	241.35€ mai et 241.34€ juin

INFOS FACTURES : Les Avis des Sommes à Payer (ASAP) sont envoyés aux familles en milieu de trimestre, les montants des prélèvements sont indiqués sur le second feuillet de l'ASAP. Les élèves boursiers ne seront pas prélevés (sauf cas exceptionnel).

Pour les prélèvements fournir : Mandat signé, valable pour l'ensemble de la scolarité de votre enfant dans l'établissement

Date fixe et non modifiable. Un rejet non régularisé entrainera l'arrêt du prélèvement automatique.

Annulation du prélèvement ou modifications de coordonnées bancaires sur demande écrite.

Remises sur factures appliquées pour stage et maladie de plus de 15 jours avec certificat médical .

Exemple :	Montant internat sans réduction	Montant réduit car élève en stage 4 semaines
Facture Internat du 1 ^{er} trimestre	554.58 €	472.42 € Remise pour stage 82.16 €
Prélèvement 6 novembre		236.21 €
Prélèvement 6 décembre		236.21 €

TRES IMPORTANT : Vous pouvez modifier le régime de votre enfant (DP6, DP 5, EXT, INT 4J) **jusqu'au 30 septembre** (courrier obligatoire à déposer uniquement au service Intendance, Mme HERLAX).

Au-delà, il ne sera plus possible de changer de régime jusqu'à la fin du trimestre (faire la demande également par courrier pour la prise en charge du changement sur le trimestre suivant, et dépôt du courrier à l'intendance Mme HERLAX).

PAIEMENTS

Virements Bancaires : Possible sur le compte bancaire de l'établissement : LYCEE BIARRITZ ATLANTIQUE

IBAN : FR76 1007 1640 0000 0010 0017 737

BIC : TRPUFRP1

Faire figurer impérativement **NOM PRENOM de l'élève** dans le libellé ou la mention figurant sur la facture « avis aux familles ».

Possibilité de paiement partiel ou total des créances

Chèques : A l'ordre de l'Agent comptable du lycée hôtelier de Biarritz

Si vous souhaitez bénéficier d'un échelonnement des paiements, en faire la demande

Espèces : Encaissement limité à 300€ (en application de l'article 1680 du code général des impôts)

Un reçu vous sera délivré par l'établissement

Carte bancaire : L'établissement dispose d'un terminal de paiement. Vous pouvez régler par carte bancaire au lycée.